



Ateliers
Stages
Formations
Incentive/team building
Sur mesure

Conditions générales de vente

Ateliers hebdomadaires

1. Modalités d'inscription

Les inscriptions aux ateliers hebdomadaires se font auprès de l'atelier alternatif par mail ou téléphone.

Une fois l'inscription validée par la direction, le futur élève peut suivre un cours d'essai qui n'engage en rien celui-ci à s'inscrire.

L'âge minimum requis est de 18 ans.

2. Tarifs et paiement des ateliers

Après le cours d'essai offert, l'inscription à l'atelier alternatif se fait :

- ✓ A l'année : le paiement peut se faire en 1, 3 ou 5 règlements.
- ✓ Au trimestre (uniquement valable pour le premier trimestre) : de Septembre à Décembre, en 1 ou 2 règlements. Si à l'issue du premier trimestre vous décidez de vous réengager, l'inscription est obligatoire jusqu'à la fin du mois de Juin. Le paiement peut se faire en 1 ou 2 règlements.

En fonction de la modalité de paiement choisie le règlement se fait en un ou plusieurs chèques libellés à l'ordre de *l'atelier alternatif* à chaque début de période (année ; semestre ; trimestre) en indiquant au dos du chèque le mois d'encaissement. Ce dernier se fait dans les 15 premiers jours du mois choisi.

Le non paiement des ateliers, dans la période indiquée par le présent règlement peut entraîner l'annulation de l'inscription.

Chaque inscription validée est due. Aucun remboursement ne sera fait en cas d'absence, désistement, abandon, démission en dehors de la force majeure dûment reconnue (mutation hors Paris et Région parisienne, maladie entraînant l'arrêt de toute activité, grossesse).

Les tarifs pratiqués sont consultables sur le site www.atelieralternatif.com

3. Les cours

3.1. Lieu

Les ateliers se déroulent chez des partenaires loueurs de salles. Le lieu est précisé lors de l'inscription et figure sur le site Internet de l'atelier alternatif.

Nous demandons à chacun des élèves de respecter le règlement intérieur du partenaire consultable dans ses locaux.

3.2. Déroulement

Les cours se déroulent 1 fois par semaine à raison d'une séance de 2h30. Les différents horaires sont consultables sur le site www.atelieralternatif.com

14, rue du Rendez-vous
75012 Paris

Fixe : 01 47 07 13 49
Portable : 06 08 27 84 31

E-mail : fsorba@atelieralternatif.com
www.atelieralternatif.com

SARL au capital de 3000 euros
RCS Paris 493 677 306
TVA intracommunautaire : FR40 493 677 306

L'atelier alternatif se réserve le droit de changer unilatéralement les lieux des cours, les professeurs ou leur affectation sans que cela ne perturbe le bon déroulement de l'enseignement suivi. Et voir, exceptionnellement, la date et/ou l'heure du cours.

Les cours se dérouleront du **19 Septembre 2022 au 29 Juin 2023 inclus** (*hors vacances scolaires + jours fériés*)

Les vacances pour la saison 2022/2023 sont les suivantes :

- **Lundi 19 décembre 2022 > lundi 2 janvier 2023 (reprise des cours)**
- **Lundi 27 février 2023 > lundi 6 mars 2023 (reprise des cours)**
- **Lundi 24 avril 2023 > lundi 8 mai 2023 (reprise des cours)**

L'atelier alternatif garantit **36 ateliers par an**, cette somme comprend les ateliers hebdomadaires, les représentations publiques et les différentes répétitions supplémentaires à l'approche des spectacles.

4. Engagement de l'élève

Chaque élève s'engage à prendre connaissance de ces conditions générales de vente et en respecter les termes.

La direction se réserve le droit d'exclure un élève en cas du non respect par celui-ci de ce règlement ou dans le cas où son comportement nuirait manifestement à la progression ou à la bonne ambiance du groupe.

En cas d'absence de l'élève à un cours, celui-ci a le droit de le rattraper (**2 fois/trimestre maximum**) en intégrant un des cours hebdomadaires correspondant à son niveau, en ayant pris soin de prévenir à l'avance le professeur en charge de l'atelier.

L'élève s'engage à souscrire à une assurance responsabilité civile couvrant son activité tant lors du suivi des cours que des spectacles de fin d'année.

L'élève **s'engage à faire son maximum pour vendre le nombre de places recommandé par l'animateur pour le spectacle de fin d'année** afin de rembourser la location de la salle de spectacle.